

*PARTICIPEZ
aux réunions d'informations
organisées par le SNUipp*

**Débuts
dans le métier**
Le 25 /11

**Quel avenir pour
nos retraites?**
Le 02/12

Numéro 83
Déposé
le 15 octobre 2009

SNUipp71

INFOS

ENSEIGNEMENT OU POLITIQUE DU CHIFFRE?

Depuis cette rentrée, les équipes enseignantes subissent des directives de plus en plus autoritaristes de la hiérarchie: contrôles tatillons disproportionnés et incohérents des heures d'aide personnalisée, nouvelles modalités d'inspection, déjà mises en place ici et là sans cadrage départemental et qui mettent en avant clairement le lien « évaluation de l'enseignant » avec les résultats des élèves, un mouvement catastrophique qui contraint un nombre croissant d'enseignants à être nommés loin de chez eux contre l'intérêt des personnels et du service.

La politique ministérielle nous soumet à un « management » d'entreprise: nous constatons déjà un état de stress important chez les collègues, d'autant que l'organisation du temps scolaire ne permet plus le recul nécessaire et le temps de concertation indispensables à un fonctionnement en équipe. Nous devons aussi pallier la disparition de nos collègues spécialisés (postes RASED).

C'est le chacun dans son coin, le chacun pour soi qui prévalent, preuve en est l'attribution de primes individuelles, d'heures supplémentaires, l'évaluation au mérite, la hiérarchisation des rapports au sein de l'école....

Cette politique de gestion semble plutôt avoir comme objectif d'augmenter la pression sur les enseignants, de créer des tensions dans les équipes et de les culpabiliser. C'est ainsi que, peu à peu, on rend l'individu responsable de l'échec scolaire, voire de l'échec social: c'est l'enseignant qui ne fait pas ce qu'il faut pour améliorer les résultats de ses élèves, c'est le parent qui ne sait pas éduquer et soutenir son enfant, c'est l'enfant qui, pré-délinquant potentiel, n'a pas les bonnes aptitudes intellectuelles.

Cela permet de passer sous silence le désengagement scolaire et social de l'état, afin de soutenir idéologiquement une politique des plus dévastatrices :

- Qui, d'un côté, diminue les revenus de l'Etat par des réductions d'impôt drastiques en faveur notamment des classes sociales les plus riches;
- Qui, de l'autre, réduit toutes les solidarités nationales en sabrant les postes dans la fonction publique, en menant une politique délibérée de baisse du pouvoir d'achat, de la protection sociale...

**Rentrée 2010:
16 000 suppressions
de postes dans l'EN.**



**Mobilisations
en Novembre**

Le SNUipp/FSU se bat contre la disparition du collectif et pour la réussite de tous les élèves, en revendiquant plus de maîtres que de classes, des rythmes scolaires adaptés, du temps de concertation, une direction non hiérarchique avec de réels moyens, une politique de revalorisation salariale pour tous.

C'est avec vous que nous y arriverons.

*****C'est pourquoi le SNUipp élabore en ce moment même un plan d'action national comprenant des possibilités de grève et de manifestations, qu'il propose à tous ces partenaires syndicaux.**

*****Vous propose de participer à nos réunions syndicales, afin de s'informer, d'échanger et de réfléchir ensemble!**

*****Vous demande de vous syndiquer pour renforcer nos capacités de résistance et de mobilisations.**

*Pour le SNUipp71
Paul BARDAY*

Tout va très bien M. le ministre!

Pour mémoire, L'Inspection générale s'était vue écarter de la mise en place des réformes par Xavier Darcos. Courant juillet, deux inspecteurs généraux ont rendu un rapport sur la réforme de l'enseignement primaire, dressant un premier bilan des nouvelles mesures de l'année scolaire passée. Si l'appréciation est –sans surprise– globalement positive, elle se permet tout de même au passage d'égratigner le ministère. Pour vous permettre d'y voir plus clair, nous avons tenté de synthétiser de manière thématique quelques uns des points essentiels de ce rapport et d'y apporter nos commentaires.

Les 60 heures d'aide personnalisée

« Le succès des 60 heures d'aide personnalisée rencontré dès le début ne s'est pas démenti, le bilan est positif. »

Satisfaction de façade mais avec de sérieux bémols tout de même:

« Les enseignants remarquent que les progrès réalisés au cours de l'aide personnalisée s'atténuent en classe... Elle ne permet pas de compenser les difficultés lourdes, elle ne permet donc pas d'infléchir l'organisation du cursus scolaire des élèves... Le problème du choix des élèves dans les écoles où le niveau est très faible est difficile à résoudre: qui choisir en priorité? Il ne fait pas de doute que la prise en charge des élèves en grande difficulté ne peut pas être résolue uniquement par l'aide personnalisée. »

Interrogations qui rejoignent les critiques que nous avons émises lors de la mise en place de l'aide personnalisée, à savoir que celle-ci ne peut en aucun cas (ni dans l'esprit, ni dans la mise en place) se substituer à l'intervention des enseignants spécialisés des RASED que le ministère aurait bien voulu voir disparaître par le biais de ce dispositif.

A noter que:

« Les récalcitrants à ce nouveau service ont été réduits de quelques centaines d'opposants déclarés dans ou par la presse à un petit nombre de situations individuelles qui font l'objet de retraits de salaire. »

Les collègues apprécieront le mépris!

Stages de remise à niveau

«Les enseignants prennent conscience de l'intérêt que présentent les stages de remise à niveau pour les élèves, ils y trouvent pour eux-mêmes, outre l'intérêt financier, l'intérêt pédagogique d'une relation différente avec les élèves.»

Cependant, l'Inspection Générale note également qu'aucune évaluation du dispositif n'est envisagée, que la liaison entre les activités proposées et les difficultés des élèves est loin d'être systématique et surtout que ce ne sont pas forcément les élèves qui en auraient besoin qui sont concernés.

On voit donc bien que la principale sinon l'exclusive motivation des enseignants pour ces stages est financière. L'Inspection Générale utilise même le terme de « mercenaires » pour qualifier certains collègues intégrant ce dispositif!

Éloquent!

Et si le coût de ces stages était investi dans l'Ecole et la réussite des élèves?

Semaine de quatre jours

« Les conséquences du resserrement du temps scolaire (en 4 jours) se font sentir sur la fatigue des élèves et des enseignants, sur la réduction du temps de dialogue avec les parents, sur le temps de concertation des enseignants, sur le temps consacré aux enseignements. L'année scolaire n'est plus que de 144 jours théoriques, alors que la moyenne européenne est de 185 jours. »

Bilan très contrasté donc avec à la clé, la proposition d'ajouter la demi-journée du mercredi en recentrant sur les fondamentaux via des restrictions sur les sorties scolaires et les intervenants extérieurs.

On voit bien que passée l'annonce populiste mais populaire de la suppression du samedi matin, des problèmes apparaissent et sont loin d'être réglés. Il était urgent de casser, il l'est moins de reconstruire d'une manière cohérente!

Philosophie des réformes

« Toutes les réformes mises en place cette année comportent par elles-mêmes de profondes modifications dans la définition du service des enseignants et des avancées impensables il y a peu, telles que l'individualisation du service, la différenciation des activités du service obligatoire, la possibilité de faire des heures supplémentaires ... »

Tout cela est exact, à un mot près: au lieu de dire «avancées» il faudrait dire «reculs». Mais ce n'est pas tout: *« La modification la plus fondamentale réside dans l'implication personnelle des enseignants dans la prise en charge de la réussite de leurs élèves. »*

Que penser de cette phrase? Que des collègues ne s'impliquaient pas auparavant? Qu'il faut instaurer des primes ou un avancement au mérite? Qu'il faut pointer ceux dont les élèves réussissent moins bien sans tenir compte des facteurs socio-culturels?

Mais non!! Tout s'éclaircit quand on va lire un peu plus loin...

« Il devient en particulier indispensable d'asseoir la réforme de l'enseignement primaire sur une école transformée en un établissement public d'enseignement primaire (EPEP), dont l'attente est manifeste chez de nombreux cadres, en particulier les IEN. »

Nous y voilà!!!

Ces réformes s'accompagnent évidemment d'un statut hiérarchique intermédiaire pour les directeurs. Un nouveau texte pour la création des EPEP doit être en effet bientôt déposé (énième tentative).



Une délégation du SNUipp71(P. BARDAY/C. LECORNEY/J.G TRINTIGNAC) a été reçu le lundi 12 octobre en audience par l'Inspecteur d'Académie et son adjoint.

Au programme : l'ensemble des dossiers qui concernent les écoles et les équipes en cette rentrée .

CARTE SCOLAIRE

3 postes sont vacants au 12 octobre.(centre éducatif Les Mépliers à Blanzay + 2 postes fractionnés).**Le SNUipp** demande l'ouverture de la liste complémentaire car les postes vacants risquent d'augmenter très rapidement et les moyens de remplacement sont déjà tous utilisés dans plusieurs circonscriptions
L'IA transmet la demande à la Rectrice qui est réticente (pour complaire au dogme ministériel de l'emploi public au détriment des écoles et des élèves.)

FORMATION CONTINUE

Le SNUipp a dénoncé
*la pauvreté du plan 2009
*les difficultés de connexion pour les collègues qui malgré tout avaient trouvé un stage
*la disparition quasi-automatique de la formation continue à la rentrée 2010, avec la suppression des 9000 postes de PE2 qui remplaçaient les stagiaires R3
L'IA a confirmé cette disparition (il y a des évidences difficilement contestables....)

MOUVEMENT

Le SNUipp a rappelé brièvement les conséquences des nouvelles modalités catastrophiques imposés en 2009. **Les 4 SNUipp de Bourgogne** ont demandé une audience à la Rectrice . **Le SNUipp71** a renouvelé sa demande d'un groupe de travail départemental **L'IA : Ce groupe de travail aura lieu en janvier en S. et L.**

AIDE PERSONNALISÉE

Rappel du rôle souverain du Conseil des maîtres quant à l'organisation de cette aide et la répartition horaire des 60h prenant en compte l'organisation , l'évaluation, les rencontres avec les familles
-justification des heures faites:Pour le SNUipp, la tenue stricte de ces tableaux est considérée par un acte de défiance vis-à-vis de la charge de travail réelle effectuée par les collègues, bien au-delà des 108h. Nous avons rappelé que le directeur n'a pas à avoir un rôle de contrôle vis-à-vis de ses collègues. Nous avons demandé que la **possibilité de formation (prévue par les textes)** soit offerte aux collègues qui pour différentes raisons (pas d'élèves concernés, refus des parents..etc...) n'assurent pas l'ensemble des heures.

ECHEANCIER CAPD

27 novembre : Promotions
5 mars : liste d'aptitude directeurs (commission d'entretien le 20 janvier) / Stage CAPA-SH
10 mai: mouvement postes à profil
11 juin: mouvement informatique
1er juillet : phase d'ajustement
Le SNUipp a demandé que cette dernière date soit avancée et ait lieu plusieurs jours avant la sortie des classes afin de laisser aux collègues nommés la possibilité de prendre contact avec leurs nouveaux collègues.

RASED

Le SNUipp a dénoncé
*la nouvelle circulaire concernant l'organisation des RASED qui nomme l'IEN maître du pilotage au niveau de sa circonscription
*l'attitude de certains IEN qui cantonnent les RASED non spécialisés à une co-intervention dans (au fond de) la classe.
Nous avons renouvelé notre demande de départ en stages CAPA-SH en liaison avec les besoins du département (Psy, options D, F, E et G)

DROIT des PERSONNELS

Les pressions croissantes exercées par les différents stades de notre hiérarchie sur les personnels nous ont amené à rappeler quelques évidences sur les droits des personnels et à exiger de l'IA qu'il rappelle à l'ordre certains de ces IEN qui ont un peu trop tendance à se focaliser sur les obligations de l'enseignant en occultant ses droits. D'autant plus , que ces mêmes IEN , très à cheval sur leurs prérogatives , et les délais de retour très brefs qu'ils imposent aux collègues ont une fâcheuse tendance à oublier les échéanciers qu'ils sont tenus de respecter. Nous avons donc rappelé nos droits.

INSPECTION

DOCUMENT PREPARATOIRE: Droit d'avoir le temps: Surcharge de travail occasionnée par ce nouveau document de 6 à 7 pages qui demande plusieurs heures de travail pour le lire, l'analyser, le comprendre... et le remplir dans un délai de 3/4 jours. D'autant plus crispant quand on remarque que les demandes d'ordre administratif priment sur le pédagogique (conformité aux textes, être un bon fonctionnaire...)
RAPPORT: Droit de recevoir son rapport et sa note dans les 2 mois(8 à 9 mois d'attente en moyenne dans certaines circonscriptions)
Nous avons fait part à l'IA de votre exaspération sur ce dernier point quand on sait que:
-la CAPD « promos » va se tenir le 27 novembre
-l'aspect pédagogique du rapport n'a plus aucune valeur 1 an après , surtout si on a changé d'école et de cycle;
-les exigences de délai de notre hiérarchie sont à sens unique.

INDEMNITES EVALUATIONS

Droit de percevoir cette indemnité de manière équitable . Après avoir rappelé notre opposition à ce type d'évaluation et à la multiplication des primes , nous nous sommes assurés qu'aucune sanction financière ne serait prise contre les collègues ayant suivi les consignes syndicales.
Paiement échelonné en octobre ou novembre
Nous contacter si problème

FICHE de PAYE

Droit par exemple de recevoir sa fiche de paye chaque mois et non de façon très aléatoire tous les 4 ou 5 mois

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Maison des syndicats (Chalon) de 9h à 12h

DEBUTER DANS LE METIER

PE2/T1/T2

MERCREDI 25 NOVEMBRE

- * **La carrière** (promotions, mutation, affectation....)
- * **L'école et la classe** (inspection,direction, projet d'école, obligations de service...)
- * **Le syndicat** (rôle et enjeux)
- * Toutes les **questions que vous pouvez vous poser**

Merci de nous confirmer votre participation en renvoyant le papillon ci-dessous ou par courriel :
snu71@snuipp.fr

.....
Je participerai à la RIS du 25/11/09

Nom :.....

Prénom :.....

Ecole de rattachement :

Courriel :.....

Téléphone :.....

Selon les demandes une autre réunion de ce type pourra être organisée ailleurs dans le département. Merci de nous faire savoir si vous êtes intéressé par une autre date.

Président, Premier Ministre, Ministre du Travail viennent à tour de rôle d'évoquer le recul de départ à la retraite qui passerait de 60 à 67 ans après l'allongement de la durée de cotisations à 41 annuités. Cette mesure conduirait à augmenter la décote et dégraderait encore plus le montant des pensions

Parallèlement, le gouvernement voudrait mettre à mal le régime par « répartition » en imposant une part toujours plus importante de « capitalisation » à l'image de ce qui se fait dans les pays anglo-saxons ce qui a d'ailleurs valu une perte de 35 à 50% de leurs pensions pour les retraités.

QUEL AVENIR POUR NOS

RETRAITES ?

Ouverte à tous

MERCREDI 2 DÉCEMBRE

Avec la Participation
d'un intervenant du SNUIPP national

* Avant la loi Fillon...

* **Où en est-on ?** : la loi Fillon de 2003 et ses conséquences

* **Ce qui risque de changer...**

Ces heures de RIS

sont à déduire

des heures

d'animations pédagogiques

ou de la journée solidarité.

Une attestation de présence vous sera délivrée.

Pensez à prévenir votre IEN

(Une semaine avant si animation pédagogique ce jour)

Monsieur ou Madame l'IEN de.....

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'informations syndicales organisée par le SNUipp 71, le mercredi, de 9h à 12h à Chalon sur Saône.

Ce temps sera décompté de mes obligations de service (animations pédagogiques,journée de solidarité...).

Veuillez agréer,

Date....Signature

IUFM et réforme de la formation

La longue liste des problèmes

Alors que la FSU continue de demander l'abandon de cette réforme, de nombreux étudiants subissent dès aujourd'hui, les premiers effets néfastes de ce chamboulement mise en place à marche forcée et dont l'objectif n'est ni plus ni moins que d'économiser des postes de stagiaires dans le cadre du budget 2010.

L'« année de transition » voit déjà émerger toute une série de difficultés :

- Les étudiants recalés au concours cette année ne pourront pas le repasser l'an prochain s'ils ne sont pas titulaires d'un Master. La mise en place d'une commission de validation ne peut solutionner l'ensemble des situations individuelles
- De nombreuses académies proposent des stages aux PE1 ou aux étudiants en Master 1 dès cette année sur la base de 2 arguments : premièrement, il faudrait des stages car les PE1, n'auront pas de PE2 et donc pas de formation... Deuxièmement, certaines académies ont des besoins de remplaçants pour pallier la consigne ministérielle de ne pas recruter sur Liste Complémentaire. Le SNUipp aussi bien nationalement que départementalement dénonce cette pratique (à ce jour aucun stage de ce type n'est prévu sur l'académie de Dijon). Rajoutons à cela que le lien avec les maîtres formateurs, dans le cadre de ces stages n'est pas clairement précisé. Une fois de plus, la qualité de la formation pèse bien peu dans le débat, seul l'affichage compte.

Au delà de l'année de transition et plus globalement :

- Les étudiants lauréats du concours seront envoyés directement devant classe dans le cadre du nouveau statut de « fonctionnaire stagiaire » (certainement 3 jours de classe + 1 jour de formation). Dans le cadre de l'année de transition, les reçus au concours n'auront même pas pu disposer de la « formation » en Master.
- La « formation master » telle qu'elle est prévue actuellement ne sera à nos yeux pas une véritable formation puisqu'elle intègre un trop grand nombre de paramètres : préparation au concours, modules de reconversion, initiation à la recherche, stages sous diverses formes... tout cela sans aucune garantie qu'elle se déroule dans le cadre des IUFM.
- Durant l'année de M2, les étudiants ne seront rémunérés que sur la base de 108 h de stage soit 3000 euros ce qui représente en fait une économie pour le gouvernement de 13000 euros par étudiant par rapport à l'actuel PE2

La liste serait encore longue : Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, les revendications pour une réelle formation de qualité après le concours et rémunérée doivent être une de nos préoccupations dans le cadre des mobilisations à venir contre le budget.

La FSU réaffirme son exigence d'abandon de la réforme en l'état dénonce la diminution massive de places aux concours et organisera le 7 novembre à Paris des Assises de la Formation des Maîtres

BUDGET : Faire TOUJOURS PLUS avec TOUJOURS MOINS.....

Le ministère de l'éducation nationale a pris l'habitude d'additionner les moins lors de chaque examen du budget... Pour rappel -11500 en 2008, - 13000 en 2009, - **16 000 postes prévus dans l'Éducation pour le budget 2010..**

Pour rappel en 2009, dans le premier degré, les suppressions de postes ont affecté fortement :

- ** **les RASED** (22 dans le département)
- ** **les associations complémentaires de l'école**
- ** **les écoles maternelles** en lien avec une non prise en compte de

Cette année les premiers éléments chiffrés dont nous disposons font état dans le 1er degré, de 9182 suppressions de postes de stagiaires en lien avec la disparition de l'année de PE2.

Manipulation grossière du gouvernement qui récupère une fois de plus des moyens en se vantant de ne pas faire exploser les moyennes dans les classes.....

Loi sur la mobilité

« *casser le statut pour préparer la casse des services publics* »

La crise économique et sociale démontre chaque jour un peu plus, la nécessité de développer les services publics comme « contre-poids » à l'appauvrissement d'une large partie de la population. Or le gouvernement, sous prétexte d'allègement de la charge publique, continue au nom de la RGPP de procéder à une vaste démolition de ces derniers.

Casse des services publics

Dans un contexte de licenciements massifs dans le privé, et de suppressions de postes dans le public (entre fin août 2008 et fin juin 2009, le nombre d'inscrits à Pôle emploi a augmenté de 562 000), la loi sur la mobilité lui donne la possibilité de brader les garanties des fonctionnaires. Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et les restructurations ont pour objectif d'offrir au secteur privé des profits encore plus juteux, alors que la casse des statuts permet licenciements et accélération de la précarisation des emplois. Cette politique a également pour objectif la mise en concurrence des personnels au détriment des garanties statutaires communes et la garantie d'égalité d'accès aux services publics.

La mobilité, un alibi pour licencier

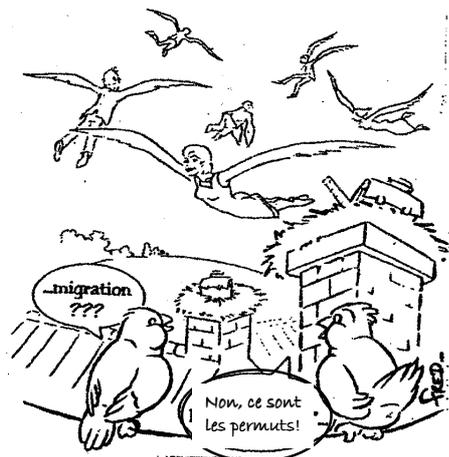
La loi « mobilité » est un des éléments de la destruction des services publics. Le gouvernement la présente comme une nouvelle opportunité de « réorientation professionnelle ». Or, une étude de l'INSEE en 2006 montrait que le taux de mobilité chez les fonctionnaires équivalait à celui des salariés du privé. Dans les faits, cette réorientation permet les redéploiements et les suppressions d'emplois, ainsi que le recours à l'intérim et à la précarité. L'article 7 permet d'engager le licenciement d'un fonctionnaire si, dans le cadre d'une restructuration son poste est supprimé, et s'il refuse « successivement trois emplois publics correspondant à son grade ». En cas de suppression d'emplois, l'administration pourra, dans le cadre d'une réorientation professionnelle aider un agent à organiser son départ vers un organisme privé ou à le licencier, après lui avoir proposé trois emplois qu'il aura refusés. D'autres articles offrent la possibilité pour les administrations de proposer des « temps non complets cumulés » dans différents établissements, d'élargir le recrutement à des agents non titulaires, alors qu'ils sont déjà plus d'un million, de redéployer et de recourir à l'intérim pour des besoins ponctuels comme le remplacement par exemple. La loi envisage de confier le recrutement et la gestion des contractuels aux sociétés d'intérim.

Quel impact dans l'éducation ?

La loi vise les trois fonctions publiques (état, hospitalière et territoriale). Replacée dans le contexte de suppressions de postes et de réformes qui ont lieu de la maternelle à l'université, la menace pèse donc aussi sur nos statuts. Dans le cadre d'une continuité du service (comme le SMA par exemple), le risque est grand de voir des enseignants remplaçants venant d'agences d'intérim. La loi a déjà permis de transférer aux associations les personnels dont les missions sont d'accompagner les élèves en situation de handicap. Dans un contexte où les moyens sont redéployés et les mutations géographiques de plus en plus difficiles, l'agent se retrouvera dans la situation où il ne pourra qu'accepter l'affectation sur le poste que l'administration lui aura « trouvé » quel que soit le lieu. Qui plus est la loi donne possibilité aux élus locaux de supprimer des missions d'intérêt général pour cause de choix financiers, et donc de supprimer les emplois publics qui y sont rattachés. Convaincus que le service public et le statut de ses personnels sont des atouts pour plus de justice sociale et s'opposant à la destruction des emplois publics annoncées par dizaines de milliers, le SNUipp et la FSU continuent à combattre cette loi dans sa mise en oeuvre et à réaffirmer l'exigence de son retrait.

La loi « relative à la mobilité et aux parcours professionnels » dans la fonction publique, adoptée en juillet et publiée au Journal Officiel du 6 août est un des instruments de gestion lié à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Sous couvert d'encourager la mobilité et d'enrichir les parcours des agents, cette loi n'est qu'un alibi pour préparer un vaste plan de licenciements.

Côte d'Or? Jura? Morbihan? Puy de Dôme?
Sarthe? Guadeloupe? Var?



ECHEANCIER « PERMUTATIONS INFORMATISEES »

Du jeudi 19/11/09 au mardi 8/12/09 : ouverture du service Internet SIAM pour les inscriptions.

A partir du 10/12/09 : Envoi des confirmations des candidatures dans la boîte aux lettres I-Prof de l'enseignant.

17/12/09 : date limite du renvoi des confirmations.

4 février 2010 : date limite de réception des demandes d'annulation ou de modification exceptionnelle de candidature et des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoint

Mi-mars 2010 : résultats

Dès réception des consignes nationales, vous pourrez les trouver sur notre site **71.snuipp.fr**)

Complétez directement votre fiche syndicale de contrôle des éléments de barème sur notre site et à renvoyer à

Directeurs, ne vous laissez pas intimider!

Les directeurs sont souvent soumis à d'« amicales » pressions lorsque les multiples enquêtes qu'on leur commande ne remontent pas suffisamment vite. Quelquefois, ces pressions sont moins amicales comme à l'automne 2006, lorsque les directeurs en grève administrative avaient été menacés du retrait d'un 1/30 de salaire pour chaque jour où ils n'accompliraient pas la totalité de leur charge administrative.

A l'époque, nous avons été choqués de cette manœuvre qui retirait le salaire complet alors que les directeurs assuraient leur classe et leur fonction de professeur des écoles. Le tribunal administratif de Toulon vient de déclarer que ce procédé n'est pas seulement moralement choquant: il est contraire au droit et illégal. Dans un jugement du 25 juin 2009, suite à la plainte d'un collègue s'étant vu retiré 1/30 de son salaire, le tribunal déclare: « *c'est en tant que directeur d'école et non en qualité de professeur des écoles que monsieur T. ne s'est pas acquitté de son obligation de service ; qu'il en résulte qu'il est fondé à soutenir que le recteur de l'académie de Nice a commis une erreur de droit en opérant une retenue sur son salaire de professeur des écoles et non sur l'indemnité attachée à l'exercice des fonctions de directeur d'école et à obtenir, pour ce motif, l'annulation de la décision contestée.* » La décision du recteur a été annulée et l'Etat a été condamné à verser mille euros au collègue directeur.

Directeurs, ne vous laissez pas intimider! En aucun cas, l'administration ne peut retirer un jour complet de salaire pour le non accomplissement de certaines tâches de direction.

Si par le passé, vous avez été victime d'une telle mesure, contactez nous. Le délai de recours au tribunal administratif est de deux mois à compter de la notification du retrait de salaire; mais même passé ce délai, il reste possible d'effectuer un recours gracieux.

**Votation pour la Poste :
Plus de 2 millions
de votants**

Autoritarisme quand tu nous tiens!

(Extraits de « **Pour une école du futur. Du neuf et du courage** »)

Propos de Pierre Frackowiak

Instituteur, maître formateur et spécialisé, IEN honoraire

Préface de Philippe MEIRIEU

Texte complet sur notre site : 71.snuipp.fr

Nous ne sommes apparemment pas les seuls à faire le constat des pressions croissantes exercées par les hiérarchies. La preuve!

« Le fait est que nous assistons à un développement de l'autoritarisme dans le fonctionnement du système éducatif au niveau du premier degré, que ce phénomène inquiétant est sans précédent dans l'histoire contemporaine, que les dégâts produits sont dorés et déjà considérables. Si le successeur de M. Darcos ne corrige pas la trajectoire, avec détermination, dans les meilleurs délais possibles, la situation ne pourra que se dégrader. »

« Le pilotage par les résultats et l'évaluation galopante, les feuilles de route, les tableaux de bord, les stats, pourcentages, courbes et camemberts, etc., contribuent à déshumaniser l'acte éducatif. Il devient plus important de réussir à afficher de bonnes évaluations qu'à bien faire l'école. »

« L'autoritarisme ne peut en aucun cas garantir le progrès »

« Les rappels à l'ordre incessants, les culpabilisations et les leçons de morale sur l'intérêt des élèves, la politique de la carotte et du bâton (les primes et les retraits de salaire), le renforcement de l'autorité des inspecteurs soumis à des pressions considérables (voir la nouvelle note de service à propos de leurs missions, qui veut les transformer en contrôleurs et managers ou pilotes), l'inflation de paperasse (circulaires, notes, enquêtes, demandes de comptes-rendus), tout cela a eu des effets désastreux dans les écoles : démobilisation, conflits internes, tensions avec les parents, abandon de l'esprit d'initiative, perte du goût de l'expérimentation... »

« Il y a toujours eu des cadres plus ou moins progressistes ou conservateurs, plus ou moins zélés, plus ou moins serviles, plus ou moins ambitieux pour eux-mêmes, plus ou moins sensibles à l'air du temps. Depuis 2007, même ceux qui ne sont pas atteints par ces défauts ou ces faiblesses sont aspirés dans la spirale et exécutent. »

CTP DU 5 OCTOBRE

Déclaration du Snuipp71 sur notre site

Lors de leurs interventions, les élus du SNUipp71 ont rappelé que si l'IA, pour la rentrée 2009, a une forte tendance à mettre en avant 12 ouvertures de classes, il a encore plus tendance à oublier les 22 postes de RA-SED fermés, les 50 postes de PE2, professeurs stagiaires supprimés à l'IUFM de Mâcon et les classes non ouvertes, malgré des effectifs lourds (29 de moyenne en maternelle et 26 en élémentaire par exemple dans certaines écoles.)

Lors de ce CTP, ont été également abordés les points suivants :

GRIPPE A: Pour le moment, elle sert beaucoup à occulter les autres problèmes liés à l'École.(médecine scolaire, budget 2010, autoritarisme....)

ECOLES NUMERIQUES: A ce jour, 36 écoles financées. En cours 50 écoles (dont 4 du Privé) et 50 demandes rejetées (non respect du cahier des charges...)

EPEP : Projet dangereux qui sape volontairement les bases même de l'École Républicaine

EVS: Nous avons demandé de nouveau la pérennité de ces 600 emplois, accompagnés de la formation actuellement inexistante mais prévue par les textes.

Ce bulletin a été réalisé par vos délégués du

SNUipp71

Paul Barday - Marc Dailloux - Christèle Gardaz
Dominique Gonnot- Antoine Jeantet- Christophe Lecorney
Jean-Guy Trintignac

CDEN DU 12 OCTOBRE

Déclaration du Snuipp71 sur notre site

En l'absence du préfet et du Président du Conseil Général, l'IA a présenté sa carte scolaire pour la rentrée 2009. Lors du vote, cette carte scolaire a été rejetée par un vote majoritaire mais symbolique...(délégués du personnel, parents d'élèves, associations)

Au-delà des critiques liées aux suppressions de postes, il a été beaucoup question des transferts de charges imposés par l'Etat sur les collectivités territoriales et des décisions du Conseil Général qui dans un but de réduction des coûts a décidé la suppression des aides apportées aux écoles(transports, sorties....)

Devant le tollé soulevé par ces décisions (compréhensibles d'un point de vue politique pour faire pression sur l'Etat, mais inacceptables pour nous car elle touchent en priorité les élèves et leurs familles). Le Président du CG a demandé à recevoir les élus du personnel ce lundi 12 octobre

A suivre...

DERNIERE MINUTE

Médecine du travail : Faisons respecter les textes, faisons valoir notre droit à un examen médical annuel. Après nos interpellations régulières en CAPD, en CHSD et lors de la mobilisation pour un travail décent, donnons une autre ampleur à cette action : **COURRIER INDIVIDUEL à l'IA**
(plus d'informations et modèle de lettre sur notre site)

71.snuipp.fr

SNUipp71

INFOS